

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 29 juin 2015 à 18h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : M. André Léveillé maire
M. Yvon Veillette conseiller municipal
M. Gilles Damphousse conseiller municipal
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
M. Jacques Carpentier conseiller municipal
Mme Alyne Trépanier directrice générale
Me Julie Marchand greffière

Absente : Mme Danielle Cormier conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

2015-06-193 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-06-194 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du règlement numéro 370-2015 amendant le règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
4. Avis de motion du règlement numéro 371-2015 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (chapitre I-0.1) pour l'année 2015;
5. Résolution mandatant la firme Groupe Synergis pour la caractérisation du ruisseau Éric, dans le but de permettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de se

prononcer sur la demande de diminution du débit réservé, dans le cadre du projet de mise aux normes de la qualité de l'eau potable;

6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2015 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 370-2015 amendant le règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Ce règlement a pour objet notamment de modifier certains articles relatifs aux véhicules à traction animale, aux bornes-fontaines et au stationnement.

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2015 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE I-0.1) POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur le conseiller Yvon Veillette donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 371-2015 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2015.

Ce règlement a pour objet notamment de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2015.

2015-06-195

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME GROUPE SYNERGIS POUR LA CARACTÉRISATION DU RUISSEAU ÉRIC, DANS LE BUT DE PERMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELLC) ET AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) DE SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DIMINUTION DU DÉBIT RÉSERVÉ, DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE pour permettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELLC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de se prononcer sur la demande de diminution du débit réservé, dans le cadre du projet de mise aux normes de la qualité de l'eau potable, il est nécessaire d'effectuer une caractérisation du ruisseau Éric;

ATTENDU la proposition de la firme Groupe Synergis, au coût de 8 930 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Groupe Synergis

pour effectuer la caractérisation du ruisseau Éric, au coût de 8 930 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-06-196 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 18h55.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire